

**ES**  
signé ne tiendra son  
BULLE) que tous

mass, fab<sup>r</sup> de limes,  
de Ph. Guidi.

(96) [44

**en grès**  
intérieur et à  
l'extérieur  
**EL, ZÜRICH**  
l'ériel pour  
s d'eau  
de latrines  
l'évés.

**VENDRE**  
domaine de grand  
oses en un seul mas),  
basse Gruyère,  
du journal. [223

céderai un immense

d'enfant

**HAUSHER,**  
r Gruyérien,  
de l'Union, Bulle.

8 mai,  
l'ouverture  
**ombettes:**  
ue et danse.  
cordiale.  
FRANÇOIS SUDAN

1<sup>er</sup> mai:  
**musique**  
anse  
**irage, à Bulle.**

DRAND, tenancier.

quelques actions  
à Bulle.  
DD, à Fribourg.

**bruits.**

es peu estimées dans  
des bruits malveil-  
uels j'oppose un dé-

rien Gothuey.

**E SUISSE**

**NT RAPIDE**

aide des domestiques  
us vite brillant  
teur de la chaussure.  
ms de Paris et Vienne.  
distinguée à l'exposi-

asins d'épicerie, mer-  
ss & C<sup>ie</sup>, fabricants,  
a (Thurgovie).

me fille sachant faire  
a cuisine et pouvant  
d'un jardin. Inutile  
e capable.  
du journal. [225

li compte, un grand  
eau **poutailler**, fa-  
toutes les commodités  
au bureau du journal [189

quelques mille pieds de  
straire. — S'adresser  
Palud, Bulle. [196

**logement** situé au  
du village de Riaz.  
DUDING. [208

**ndre:**  
urde, s'attendant.  
du journal. [118

est le seul véritable

thumatiame; guéri-  
e et radicale par le

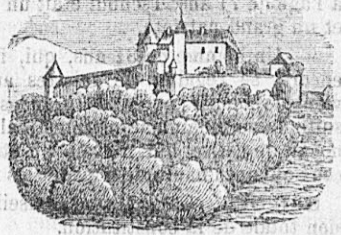
**-Expeller**

que «ancore». Dans  
bonnes pharmacies.  
part des pharmacies

rie Emile Lenz.



# LA GRUYÈRE



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50  
» 6 mois, » 2 —  
Pour l'Etranger le port en sus,  
payable d'avance.  
Prix du numéro: 10 cent.  
On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:  
Annonces: Pour le canton,  
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
la ligne ou son espace.  
Réclames: 50 cent. la ligne.  
Lettres et argents franc de  
port.

BULLE, le 6 mai 1887.

### La votation du 15 mai.

Le peuple suisse va se prononcer dans quelques jours sur le sort de la loi fédérale concernant l'alcool.

Bien que la lutte paraisse devoir être vive dans certains cantons, il est hors de doute que la loi sera adoptée.

En général, tous les citoyens qui, en Suisse, conservateurs ou radicaux, ont à cœur le bien de la patrie, se prononcent pour la mesure adoptée par les Chambres fédérales en vue de combattre l'abus du schnaps.

Les opposants sont spécialement les distillateurs bernois que la nouvelle loi empêchera d'empoisonner le peuple à leur aise et pour leur plus grand profit; ceux-là ne dissimulent pas que toute la question se résume pour eux en une affaire d'intérêt matériel.

Aux distillateurs mécontents viennent se joindre un certain nombre de citoyens, fédéralistes encroûtés qui trouvent mauvais, fût-il parfait, tout ce qui nous vient de Berne, ou politiciens sans conscience pour lesquels l'abrutissement du peuple est un moyen de domination.

C'est dans cette seconde phalange que devaient prendre position nos tépelets fribourgeois; leur place y était toute marquée; il eut été merveilleux qu'on ne les ait y trouvât pas.

Comment donc! si l'on agit de moraliser le peuple, de le soustraire aux terribles effets qu'entraîne l'abus du schnaps, d'élever son niveau intellectuel et moral, à lui, la source du pouvoir et le maître de cet instrument qui s'appelle le suffrage universel; il s'agit d'une mesure humanitaire et démocratique au premier chef; — et vous voudriez que les tépelets y donnassent les mains? Mais alors il ne seraient plus tépelets. Ils en seraient réduits à redevenir de vulgaires bons citoyens. Et quel dommage! car, enfin, où donc ailleurs irions-nous chercher en Suisse l'illote ivre dont les excès nous font aimer la tempérance.

Sans doute, il sera triste et humiliant pour nous de voir une bonne partie des électeurs fribourgeois suivre les chefs libertards dans cette campagne anti-patriotique, de trouver le nom de notre canton associé sans cesse à toutes les œuvres de recul et de démoralisation. Mais enfin, puisque les destinées de notre petit pays sont pour un certain temps confiées à ces hommes, puisqu'il a fallu cette éruption hideuse pour assainir le corps fribourgeois, autant vaut, après tout, que la maladie suive jusqu'au bout son cours, afin qu'au moins nous soyons bien guéris; autant vaut vider jusqu'au fond la coupe amère et faire l'expérience complète, afin qu'au moins, lorsqu'elle sera terminée, nous ne soyons de longtemps pas tentés d'y revenir.

Laissons donc les tépelets à leur besogne malpropre, et que, le 15 mai, l'opposition fribourgeoise tout entière fasse son devoir!

### Nouvelles suisses.

**Landsturm.** — D'après les communications faites au Conseil des Etats par M. le conseiller fédéral Hertenstein, le nombre des hommes inscrits dans le landsturm s'élève pour toute la Suisse à environ 303,500, dont 3700 officiers et 4800 sous-officiers; 37,000 hommes ont déjà fait du service. Le département militaire fédéral va prochainement s'occuper de l'organisation définitive du landsturm.

**Fortifications.** — Le Conseil fédéral a concédé la construction des fortifications du Gothard à MM. Fruttiger & Ruttimann. Les entrepreneurs fournissent un cautionnement de 40,000 fr. Il y avait onze autres concurrents, dont M. le colonel Arnold, la Compagnie du Brünig, etc. Les travaux doivent être terminés fin 1888, ils sont évalués à 800,000 fr.

**Loi sur les spiritueux.** — Les 29 représentants du canton de Berne aux Chambres fédérales adressent aujourd'hui un appel au peuple pour l'engager à voter oui le 15 mai.

— La section de Bienco de la Société suisse de tempérance a adressé aux fabricants, patrons et chefs d'atelier de cette ville, une circulaire pour les prier de lui prêter leur appui dans la lutte contre l'alcoolisme.

— La réunion des membres de l'Assemblée fédérale, partisans de la loi sur l'alcool, a décidé, à une forte majorité, de publier à l'adresse du peuple une déclaration conçue en termes assez brefs et qui serait signée de tous les membres des deux Conseils qui se sont déclarés partisans de la loi. Cette déclaration est ainsi rédigée:

« Les membres de l'Assemblée fédérale, qui ont accepté la loi sur l'alcool soit par leur vote dans les Conseils, soit par leur adhésion ultérieure, sont les suivants: (viennent les noms). Cette acceptation à peu près unanime de la loi démontre que les représentants du peuple de toutes les parties et de toutes les opinions politiques et religieuses de la Suisse ont élaboré de concert une œuvre qui doit servir au développement du bien-être moral de leurs concitoyens et de l'ordre intérieur dans les cantons. »

— Une réunion publique convoquée dimanche à Delémont pour discuter la loi sur les spiritueux a réuni plus de 500 personnes.

Malgré une invitation réitérée, aucun adversaire ne s'est présenté à la tribune pour combattre la loi, de sorte que l'on peut conclure hardiment que l'assemblée était dans sa grande majorité ralliée à son acceptation.

— Une assemblée des sections soleuroises du Grütli, réunie à Granges, s'est également prononcée en faveur de la loi.

— La députation du canton de Zoug aux Chambres fédérales adressera un manifeste au peuple du canton pour lui recommander de voter affirmativement le 15 mai.

**Zurich.** — Aux élections pour le renouvellement du Conseil d'Etat, tous les membres du gouvernement ont été confirmés.

Les élections au Grand Conseil ne paraissent pas avoir apporté de grandes modifications. Les libéraux conservent leur majorité.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, à Zurich, un ingénieur du Nord-Est, Ernest Luz, de Rheineck, père de famille, a tué d'un coup de revolver, en pleine rue, un ouvrier compositeur nommé Burgin. Luz, accompagné d'un ami, rentrait chez lui; de même Bur-

gin, qui sortait d'une fête avec quelques camarades. Une querelle s'engagea entre les deux groupes et Luz usa de son revolver. Il s'est livré lui-même.

**Berne.** — Les nombreux orages de grêle qui exercent de préférence leurs ravages sur les districts de Seftingen, Konolfingen et Signau, ont, d'après les expériences nombreuses, leur point de départ dans l'angle sud-ouest du district de Schwarzenburg, c'est-à-dire dans le bassin de la froide Singine et du Schwarzwasser. Comme une région boisée d'une certaine étendue est le meilleur préservatif contre la formation des nuages à grêle, on a l'idée de faire de vastes plantations d'arbres dans la contrée dont il s'agit. D'après le *Courrier du commerce*, l'Etat de Berne se propose d'acheter prochainement dans ce but la grande alpe de Seuffen, qui mesure cent huit hectares carrés.

— M. Bernard Studer, l'éminent géologue bernois, vient de mourir à Berne, à l'âge de 93 ans, après une courte maladie. M. Studer a conservé jusqu'à la fin toute la vigueur de son remarquable esprit.

— Le petit village de montagne de Guttannen, dans l'Oberland, n'a pas perdu moins de 186 de ses ressortissants, de 1876 à 1887, par l'émigration en Amérique; la semaine passée, 31 personnes l'ont encore quitté; il y a dix ans, Guttannen avait deux écoles avec 80 à 90 enfants, tandis qu'aujourd'hui il lui suffit d'une seule école mixte avec 50 enfants. L'objectif de tous ces émigrants était l'Amérique du Nord et surtout l'Etat de Pensylvanie, où les hommes travaillent comme *miners* dans les mines de charbon ou comme *farmers*. Pas un ne s'est plaint que sa situation ait empiré, et quelques-uns qui étaient revenus au pays natal sont repartis pour l'Amérique; ces gens n'ont emporté aucun capital, mais comme ils sont dès l'enfance habitués à un rude travail et à une manière de vivre extrêmement simple, la plupart d'entre eux ont en peu de temps acquis un petit avoir.

Dans le village de Taylorville (Pensylvanie) se trouvent 200 ressortissants de Guttannen qui y ont émigré durant ces trente dernières années.

**Lucerne.** — Dans les élections au Grand Conseil, les conservateurs ont perdu un siège.

La liste libérale l'a emporté dans le ville. M. Weibel, avocat, chef des vieux-catholiques et l'instigateur des affaires de Mariahilf et Wollhusen, n'a eu que 80 voix au-dessus de la majorité absolue.

**Uri.** — La landsgemeinde, qui a voté dimanche la révision de la constitution, a élu au Conseil d'Etat M. Ziegler, de Treib, à la place de Schieli, démissionnaire. MM. Muheim et Schmid ont eu leur mandat de députés aux Etats confirmé. M. Muheim, landammann, a chaudement recommandé l'acceptation de la loi sur les spiritueux.

**Bâle.** — Des vingt scrutins de ballottage, 16 ont été favorables aux radicaux, 4 aux libéraux-conservateurs et un nom commun. Aucun candidat catholique n'a obtenu de majorité. La participation au scrutin a été très faible.

Dans le nouveau Grand Conseil, il y aura environ 85 radicaux et 45 conservateurs-libéraux.

— On sait que les Bâlois ont introduit chez eux la gratuité du service des sépultures. En 1886, les frais de ce service incombant à l'Etat ont été de 33,316 fr. 50 pour l'inhumation proprement dite et de 10,179 fr. pour la fourniture des cercueils. Il y a eu 1370 enterrements; dans 970 cas (soit le 71 %), les parents ont réclamé la livraison gratuite du cercueil. Au budget, on ne s'était attendu qu'à 66 %, mais la dépense avait été prévue à 35,000 fr. Les dépenses effectives sont donc restées à 1700 fr. au-dessous du budget.



La *Nouvelle Gazette de Zurich* reconnaissant la modération du gouvernement conservateur lucernois dit qu'à Fribourg subsiste un ordre de chose qui fait honte à l'époque actuelle.

GRUYÈRE

Conférence de M. Bieler.

Pendant une heure et demie, M. le professeur Bieler, médecin-vétérinaire, à Lausanne, a su captiver son nombreux auditoire par son exposé savant et pratique sur l'élève du cheval, les soins à lui donner, et la méthode pour avoir dans notre pays le genre de chevaux qui convient au plus grand nombre.

Le résumé de cette intéressante conférence fera l'objet d'un article spécial pour le prochain numéro de notre journal.

L'actualité du sujet, son importance considérable au point de vue des intérêts agricoles, méritent que le compte-rendu de cette conférence soit donné le plus fidèlement possible; c'est pour cela que nous nous voyons dans la nécessité de le renvoyer d'une semaine.

En attendant nous adressons nos félicitations et nos remerciements au savant conférencier; nous devons aussi remercier les agriculteurs de la Gruyère qui sont venus au nombre de plus de deux cents écouter cette intéressante étude.

L'exposition des pailles tressées a attiré surtout hier, jour de marché, un très grand nombre de visiteurs, de sorte que la circulation dans les salles d'exposition s'est effectué difficilement.

On dit que les produits de la Gruyère dépassent de beaucoup l'attente des plus optimistes.

Les objets de vannerie, parmi lesquels figure une jolie collection d'ouvrages de l'école de vannerie de Fribourg, forment les lots d'une loterie dont les billets se vendent durant l'exposition.

L'entrée est gratuite pour les tresseuses; pour les autres personnes, un tronc est placé à la sortie dont la recette profitera aux exposants.

AGRICULTURE

La nouvelle pomme de terre *Victor* extra-hâtive est la plus hâtive de toutes les variétés jusqu'ici connues, même la *Marjolain*, et, chose encore plus remarquable, en même temps très productive.

Les tubercules, oblongs et méplats, à peau lisse, sont de forme très engageante; ils se forment au pied de la plante en une période de temps très courte. La qualité en est exquise. C'est ce qui existe actuellement de plus beau, de plus productif et de plus précoce comme pomme de terre de primeur. Nous la signalons en première ligne à la grande culture maraîchère. (*Revue horticole et viticole.*)

Le hersage des prairies n'est pas assez pratiqué, cependant cette opération est aux prairies ce que le binage est à d'autres plantes. C'est surtout dans les prés envahis par la mousse qu'il faut se servir de la herse articulée. En arrachant la mousse on donne de l'espace, de la lumière et de l'air aux bonnes plantes qui peuvent alors prospérer et au lieu que celle-ci soient étouffées par celles-là, ce sont les bonnes plantes qui étouffent la mousse, ce qui, on en conviendra, vaut mieux.

L'exposition laitière doit avoir à Neuchâtel une plus grande importance qu'on avait dû le prévoir, aussi les Chambres ont accordé, pendant cette ses-

sion, un nouveau subside de 6000 fr. Cela permettra l'établissement d'un kiosque pour la fabrication des différentes espèces de fromages suisses et d'une salle de dégustation.

*Sciures de bois.* — On peut employer avec avantage la sciure de bois comme litière pour le bétail; la quantité qui paraît la plus convenable est, par jour, de 3 kg. et demi de sciure pour un bœuf ou un cheval. Toutefois, il faut remarquer que les sciures de toutes les essences forestières ne donnent pas les mêmes résultats. Il ressort d'expériences directes, faites par MM. Lavalard et Muntz, que la sciure de chêne ne donne que de piètres résultats, tandis qu'il en a été tout autrement pour les sciures de pin, de sapin, de châtaignier et de peuplier. Les sciures de ces dernières essences remplissent les conditions d'une bonne litière; elles sont d'un entretien facile et absorbent rapidement les urines; l'air des étables ne se charge pas de l'ammoniaque exhalée par ces liquides. On doit avoir la précaution de changer la sciure dès qu'elle est saturée de liquide, car elle s'échauffe rapidement et alors l'ammoniaque se dégage à profusion. En ce qui concerne le fumier dans lequel entre la sciure, il est plus compact que le fumier de paille; par conséquent, il n'exerce pas, dans les terres fortes et argileuses, le même effet physique que ce dernier, sous le rapport de l'aération du sol et de l'ameublement de la couche arable.

Une source officielle nous donne des renseignements intéressants sur les fromageries du canton de Berne.

En 1886, les 639 fromageries bernoises ont reçu 1,433,016 hectolitres de lait. De ces 1,433,016 hectolitres, on en a travaillé 1,350,487, soit le 94%. Le reste a été vendu aux particuliers. Si l'on admet que, pour faire un quintal métrique de fromage, il faille 11 hectolitres de lait, les 1,350,487 hectolitres de lait travaillés dans les fromageries bernoises auraient donc fourni 122,722 quintaux métriques de fromage. Dans ces chiffres n'est pas compris le lait travaillé dans les alpages pendant l'été.

Le prix du lait ayant été, en 1886, de 12 centimes, la valeur du lait coulé dans les fromageries serait de 18,126,340 fr. D'un autre côté, le fromage livré au commerce peut s'estimer à la somme de 16,368,191 fr., dont 15,451,971 fr. de fromages gras, 379,770 fr. mi-gras et 554,450 fr. de fromages maigres.

FAITS DIVERS

Mme F., à Fribourg, avait prêté 150 francs à un client de son mari. Par distraction, elle lui remit un billet de banque de 500 fr. L'emprunteur n'y prit pas garde, et donna lui-même ce billet en paiement pour 100 fr. à un individu qui lui avait vendu une vache.

En faisant sa caisse, F. remarqua la disparition du billet de 500 fr. et courut à sa recherche, soupçonnant ce qui s'était passé. Il visita successivement l'emprunteur et le vendeur de la vache, qui tous deux affirmèrent n'avoir reçu qu'un billet de 100 fr.

Toujours sur la piste de son billet, F. finit par le retrouver à Wunnewyl, chez un paysan qui croyait également n'avoir reçu que 100 fr. et qui s'empressa de rendre à F. la différence de 400 fr.

Supposons que cette affaire aurait été portée devant un tribunal: les juges auraient cru donner une preuve de perspicacité en affirmant la mauvaise foi de tous ces détenteurs successifs du billet de banque.

Pris sur le vif: Le *oui* sacramental vient d'être prononcé par deux jeunes mariés, à la mairie et à l'église. La blanche épousée, se tournant vers ses amies d'enfance, et, avec un gros sourire de satisfaction: — Enfin me voilà libre! Trop heureux mari!

*Plaisanterie posthume.* — Il y a en ce moment à Montrouge, près Paris, un brave garçon qui est bien embarrassé; jugez-en:

Il a hérité il y a quelques jours, d'un oncle dont le testament contenait cette clause singulière:

< Outre mes biens meubles et immeubles désignés plus haut, je laisse cent mille francs en or, enfouis par moi dans un endroit connu de moi seul et de mon chien César. >

> Mon neveu n'aura qu'à dire à César < cherche! > et César le conduira directement au trésor. >

Cela vous paraît tout simple, n'est-ce pas? et l'héritier était également de cet avis, car son premier soin, aussitôt après la lecture du testament, a été d'ordonner à César de chercher.

Mais César a immédiatement répondu à l'ordre de son nouveau maître par un coup de dent qui lui a entamé le mollet.

Depuis huit jours le neveu a renouvelé une vingtaine de fois sa tentative, et chaque fois César l'a mordu ou a essayé de le mordre.

Il n'y a pas de raison pour que cette situation cesse, et l'héritier de Montrouge commence à croire que son oncle lui a fait, en mourant, une bien mauvaise plaisanterie.

Le roi des îles Havai, Kalakaua, est un personnage sur lequel on conte d'amusantes histoires. Le *Gaulois* prétend que ce souverain est en ce moment dans une situation pécuniaire assez embarrassée. Mais comme il est ingénieux et sans préjugés, il saura bien rétablir ses finances en bon état. Il a imaginé d'envoyer en Europe S. M. la reine... en compagnie d'un orchestre indigène. La souveraine va faire avec ses musiciens une tournée à travers toutes les capitales. Les recettes serviront à maintenir Kalakaua sur son trône.

Un ouragan s'est déchaîné sur le côté nord-est de l'Australie occidentale, le 22 avril, sur une flotte de pêcheurs de perles. Quarante bateaux manquent; la plupart ont coulé bas, les autres ont été emportés par la violence du vent en pleine mer. On évalue à 550 le nombre des personnes qui ont péri.

Mercuriale du marché de Bulle

le 5 mai 1887.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Froment nouv. (halle) les 100 kilos	21	—	à	23
Avoine » » » » 100 »	16	—	à	18
Pommes de terre » » » » 20 litres	1	30	à	1 40
Porcs gras (marché) le 1/2 kilo	—	42	à	— 45
Beurre » » » » le 1/2 kilo	1	20	à	1 25
Oufs » » » » 10 à 11	—	60	à	—
Viande de bœuf » » » » le 1/2 kilo	—	75	à	— 80
Viande de mouton » » » » » » »	—	70	à	—
Viande de veau viv. » » » » » » »	—	40	à	— 45
Pain blanc » » » » » » »	—	36	à	—
Fromage gras » » » » » » »	—	50	à	— 55
Fromage maigre » » » » » » »	—	30	à	— 40
Fromage blanc (sérac) » » » » » » »	—	15	à	— 18
Vacherin » » » » » » »	—	49	à	— 50

Nous conseillons à nos lectrices délicates, anémiques, sujettes au froid de pieds et des mains, souffrant de mauvaises digestions, de faire une cure de véritable *Cognac-Golliez ferrugineux* dont les effets salutaires sont appréciés depuis 12 ans. (Voir aux annonces.) (OFr947)

Les dames les recommandent.

Bâle. Les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt que vous m'avez envoyées m'ont rendu d'excellents services contre une maladie opiniâtre dont je souffrais depuis trois ans. C'était une constipation chronique, avec embarras gastrique, inappétence et hémorroïdes; deux boîtes de Pilules suisses m'ont complètement guérie de ces quatre maladies qui étaient invétérées. Je ne puis donc que recommander chaleureusement les Pilules suisses à tous ceux qui souffrent de ces maladies. Recevez l'expression de ma plus vive reconnaissance. (Sig.) Mme Muller, Spaleringweg 87. — Les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt se trouvent dans les pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte; mais il faut exiger la croix blanche sur fond rouge et la signature de R. Brandt. [231]

Le soussigné vendra en mises publiques *Jedi 19 mai courant*, dès les 10 heures du matin, au bout de la promenade, à Bulle, une quantité de *meubles et d'outils pour charpentiers, menuisiers et mécaniciens.* [243]

Jos. ZIEGLER

Liquide météorifuge Ménard

infaillible pour guérir le « gonfle » ou la météorisation des ruminants.

En vente, à Bulle, chez MM. MOREL-BADOUX et Ch. BLANC, négociants, ainsi que dans toutes les principales communes du canton. [244]

Grand dépôt de chaudières

de diverses façons et grandeurs chez VIALE frères, ferblantiers, et FORSTER, serrurier, à Bulle. Chaudières sur commande dans la huitaine. — Prix modérés. [180]

Tuiles d'Altkirch

chez Jean CHRISTINAZ cadet, à Fribourg. [220] Dépôt à BULLE. — S'adresser à Jules VAUCHER, à la gare des marchandises.

Commune de Bulle.

Les contribuables rière la commune de Bulle sont convoqués en assemblée générale sur le dimanche 8 mai prochain, à 2 heures après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, audit lieu, pour s'occuper de la question de l'établissement d'un bassin de natation. Bulle, le 3 mai 1887.

Par ordre: Le Secrétaire communal. [232]

AVIS

La Commission de l'hospice de district à Riaz met au concours la fourniture de 10 modules *bois de foyard*, rendus à l'hospice à Riaz. — Adresser les offres franco à M. Ch. MEYER, caissier, à Bulle. [240]

Images et livres de prière

pour première communion chez Ch. MOREL, libraire et papetier, à BULLE maison J.-C. BARRAS, agent d'affaires. [241]

